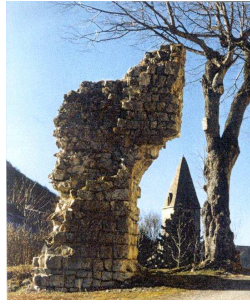


Département des Hautes-Alpes



Commune de Rabou

ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Approuvé, par délibération du Conseil Municipal du:

Le Maire

***2. PADD (Projet d'Aménagement et de
Développement Durable)***

Février 201

PLU approuvé

Auteur : DD /CK/ VC



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO

1 rue Bayard
05000 GAP

☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62

atelierchado@orange.fr

Département des Hautes Alpes

Commune de Rabou

Plan Local d'Urbanisme PADD



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Rabou

Après avoir roulé quelques kilomètres à flanc de montagne, au détours d'un virage, l'arrivée sur Rabou est marquée par le sentiment de pénétrer dans un grand cirque. Le relief et la nature paraissent entièrement dominer le territoire.

Puis, en se promenant de hameau en hameau, de nombreux « micro-paysages » se dessinent : plateaux agricoles, haies, torrents marqués par de riches ripisylves, silhouettes de hameaux. Ces derniers semblent se regarder les uns les autres et veiller sur les espaces encore pratiqués et travaillés par l'homme.

Articulée autours de nombreux hameaux, la commune a su garder son identité montagnarde :

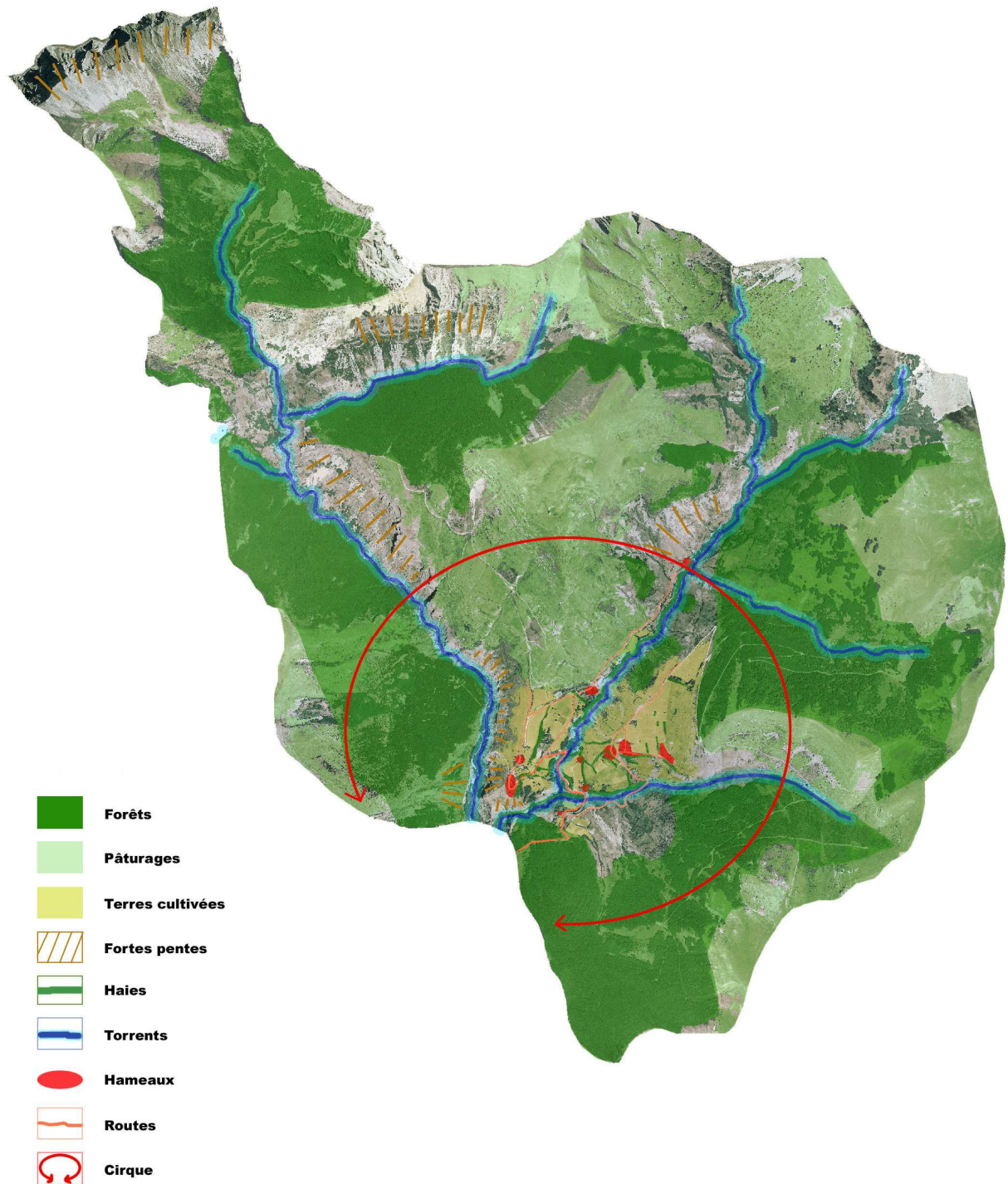
- Diversité des paysages: relief variés, pâturages, forêts, plateaux cultivés, torrents et ripisylves, fonds de vallées plus ou moins ouverts;
- Habitat regroupé, construits dans les lieux les moins exposés aux risques, naturels, à l'écart des zones les plus cultivables et exposés au soleil.

Pour conserver ces caractéristiques, reflet de son identité, tout en permettant un développement maîtrisé, la commune envisage de :

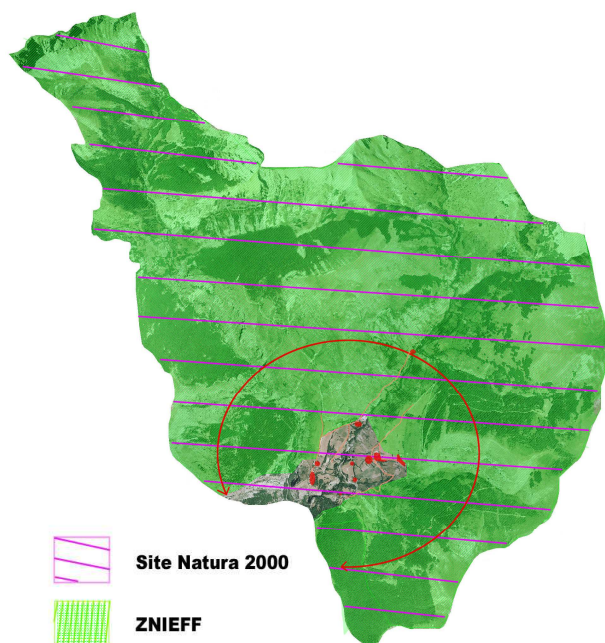
- Permettre le maintien de l'activité paysanne;
- Préserver ses caractéristiques paysagères ;
- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans tout projet de développement ;
- Orienter le développement des hameaux sur une forme villageoise adaptée ;
- Inciter le développement d'une architecture qualitative (implantation et forme des nouvelles constructions pensées par rapport aux caractères de chaque site).



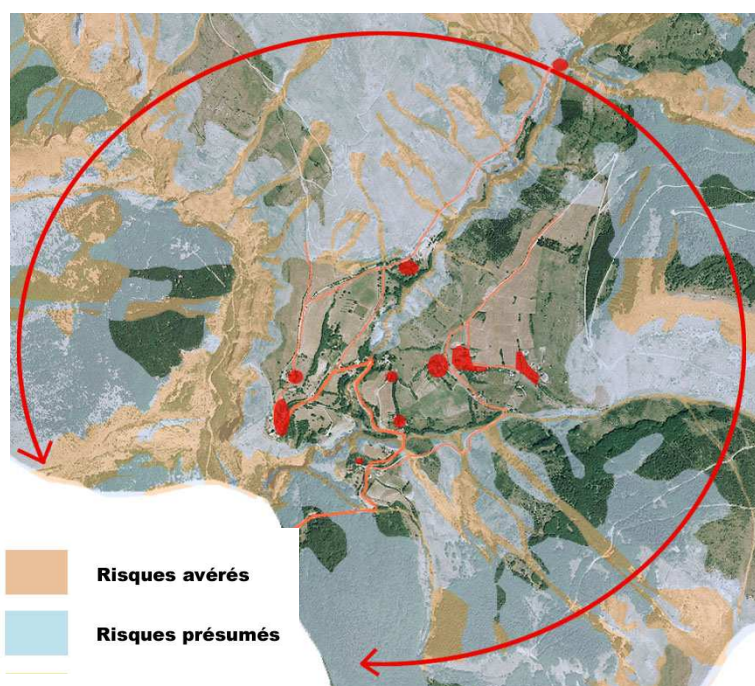
Paysage et enjeux environnementaux



Paysage et enjeux environnementaux



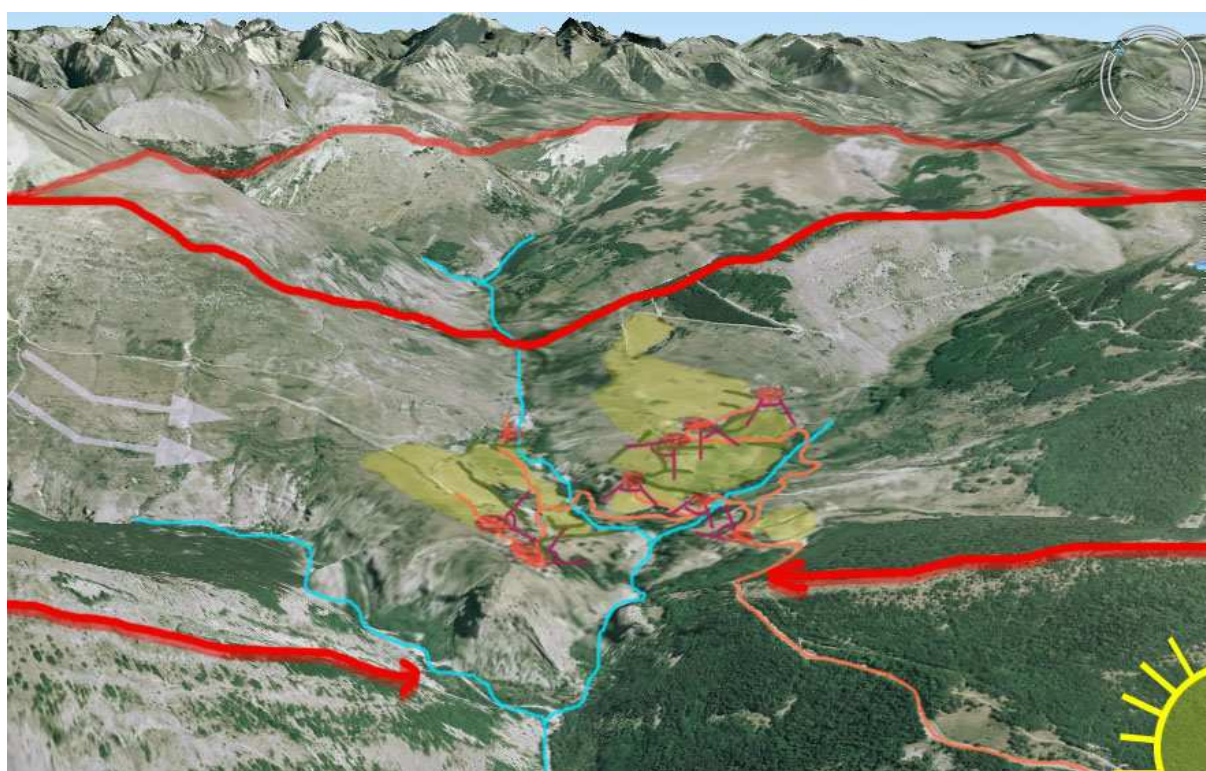
- Préserver la grande variété de paysages présents sur la commune : pâturages, forêts, terres cultivées, torrents et ripisylves, fonds de vallées plus ou moins ouverts ;
- Soutenir l'agriculture garante de ces paysages travaillés par l'homme ;
- Maintenir une structure urbaine composée de nombreux hameaux : développement de petites greffes intégrées à l'existant ;
- Intégrer les données environnementales répertoriées dans les projets de développement de la commune : ZNIEFF et Natura 2000 ;
- Prendre en compte les risques naturels connus et présumés sur le territoire.



Les hameaux

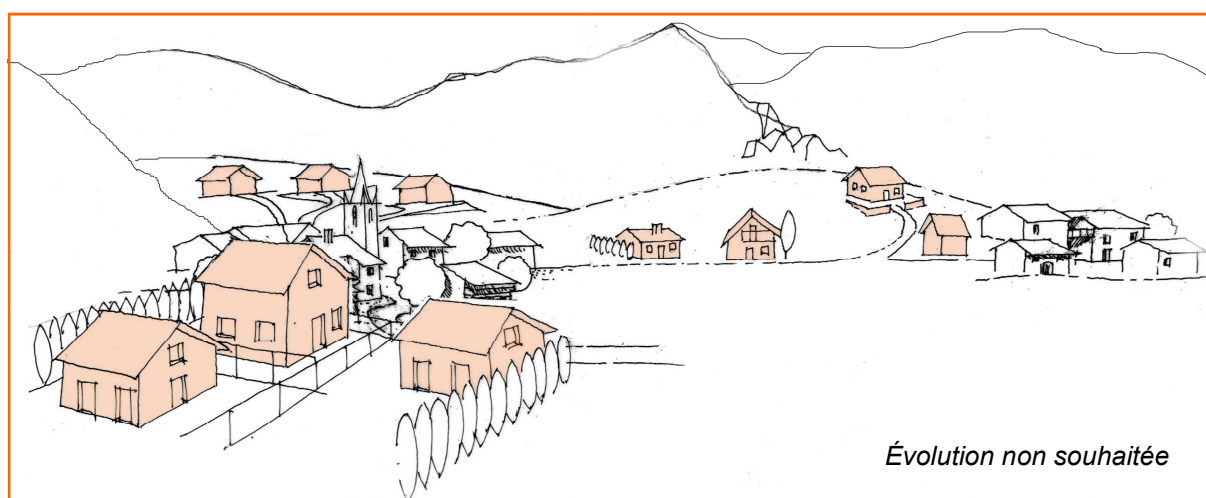
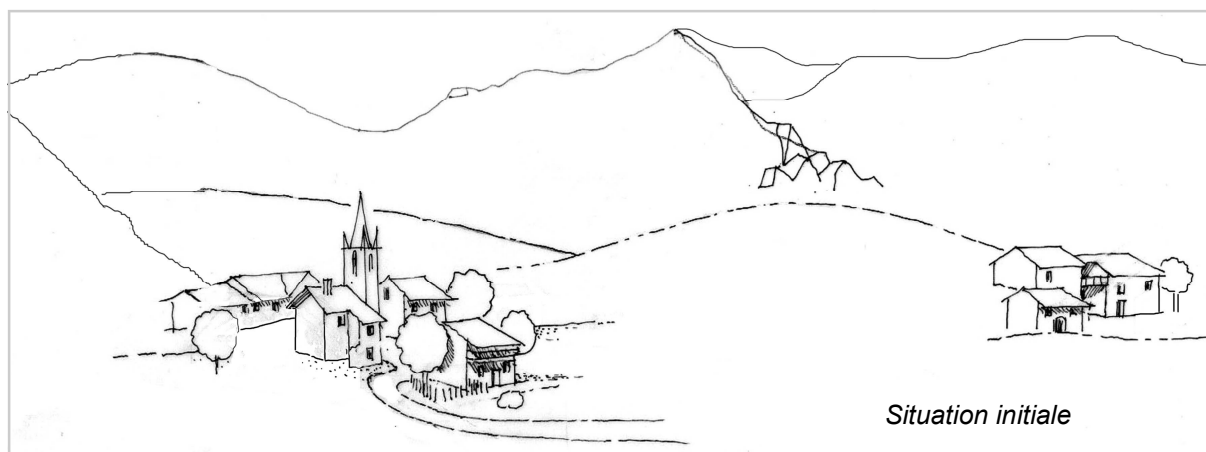
Sur l'ensemble de la commune, orienter le développement des hameaux sur une forme villageoise réfléchie par rapport :

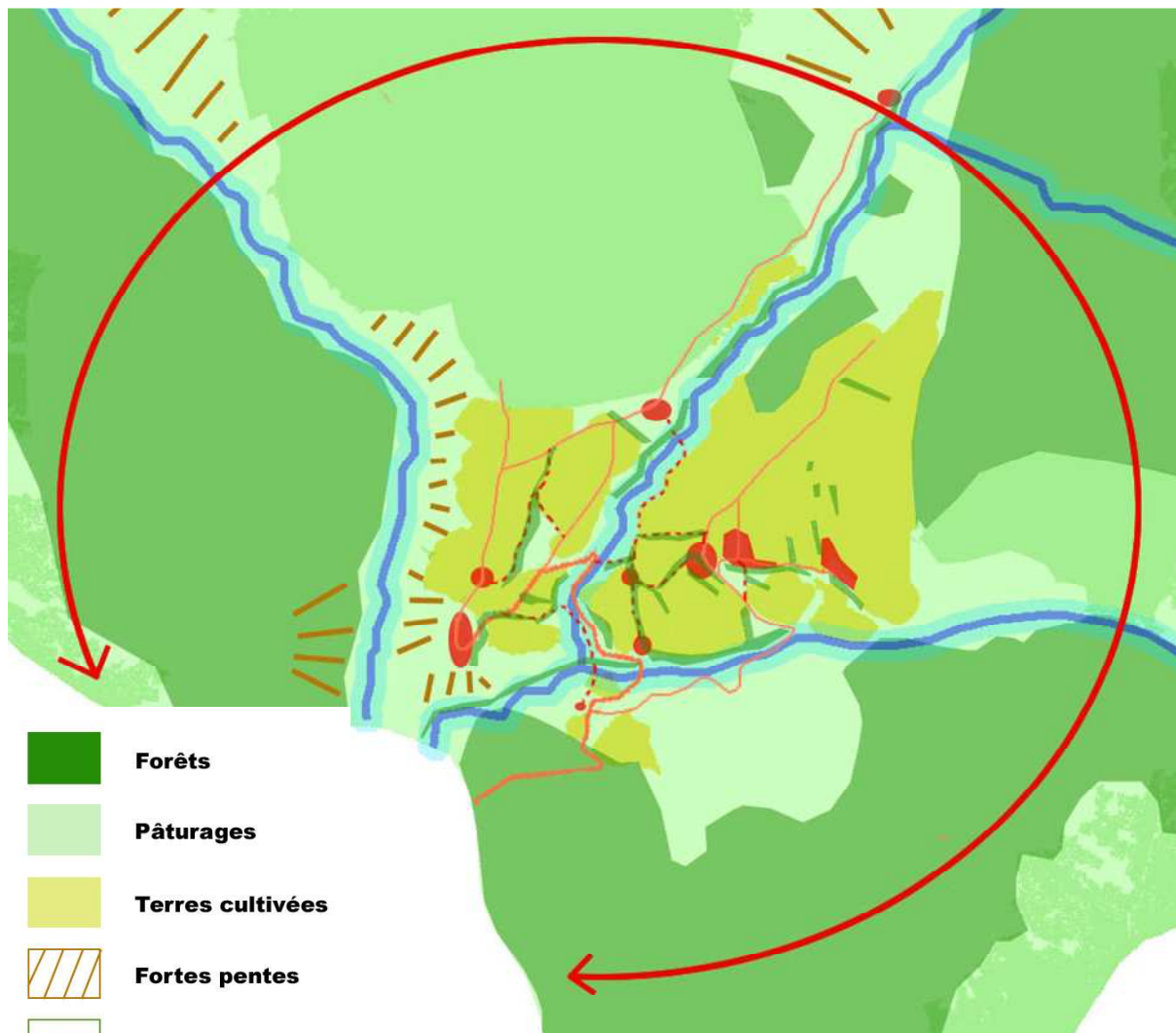
- Aux risques naturels,
 - Au renforcement des hameaux existants et non au mitage des espaces agricoles et naturels,
 - Au respect de l'espace agricole,
 - Au respect du paysage,
 - Au maintien d'une population permanente et à la mixité sociale,
 - Aux caractéristiques du site : exposition, confinement, relief, habitat existant...
 - Aux services nécessaires : accès, déneigement, réseau électrique, eau potable.
- La problématique de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (ANC), apparaît, pour la municipalité, en second plan des caractéristiques précédentes si le propriétaire apporte une solution technique conforme et adapté à son terrain ou s'il peut installer son ANC sur un terrain apte (servitude accordée).













A l'échelle de chaque hameau, inciter le développement d'une architecture qualitative en encourageant les nouveaux constructeurs à réfléchir à l'implantation et à la forme de leur maison par rapport aux caractères du site :

- Les vues,
- Le relief du terrain,
- Le vent,
- Le soleil,
- L'orientation,
- La végétation existante,
- Les constructions traditionnelles proches,
- L'évolution de ces différentes caractéristiques au fil des saisons.





-  **Forêts**
-  **Pâturages**
-  **Terres cultivées**
-  **Fortes pentes**
-  **Haies**
-  **Torrents**
-  **Hameaux**
-  **Routes**
-  **Cheminements**
-  **Cirque**



AVOIR DES HAMEAUX VIVANTS :

- Conserver la vocation agricole et pastorale de la commune en :
 - ⇒ Favorisant une agriculture durable et soutenable ;
 - ⇒ Préservant une surface de terre agricole importante et de qualité ;
 - ⇒ Permettant la reconquête des espaces agricoles enfrichés.
- Intégrer le développement de l'artisanat dans les zones constructibles ;
- Privilégier un tourisme intégré à l'existant ;
- Faciliter les circulations douces entre les hameaux par le biais des sentiers existants ;
- Anticiper des petits espaces de stationnement proches des lieux de vie et des départs de promenades. L'idée est de prévoir des sur-largeurs plutôt que des espaces « type parking » afin de limiter tout en organisant un minimum.
- Aménager et organiser des espaces publics et avoir une réflexion sur l'opportunité d'équipements publics type salle des fêtes, délocalisation de la mairie, agrandissement du cimetière....
- Préserver le patrimoine et petit patrimoine communal (problématique du patrimoine privé) ;
- Favoriser l'habitat permanent par la possibilité de mise en œuvre de nouveaux projets de logements communaux ;
- **Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** : limiter l'ouverture de nouvelles surfaces constructibles afin de conserver une échelle en adéquation avec le fonctionnement actuel de la commune et favoriser l'intégration des nouvelles populations :
 - ⇒ ouvrir à proximité des bâtis existants ;
 - ⇒ prendre en compte le potentiel de réhabilitation et réaffectation du patrimoine bâti existant.